



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE MOBILIER POUR LE NOUVEAU CENTRE MULTIFONCTIONNEL AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue, 7 mai 2024 la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 384-2024 décrétant une dépense pour l'acquisition d'équipements et de mobilier pour le nouveau centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût* ».

Le règlement n°384-2024 a pour but d'acquérir et de procéder à l'installation des équipements et du mobilier nécessaires pour le centre multifonctionnel d'une somme de 230 700 \$ par le biais d'un règlement d'emprunt d'une durée de quinze (15) ans.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 29 août 2024.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

Heidi Bédard